

# Formation des représentants du personnel membres du CST et du FSSSCT

Les membres représentants du personnel, titulaires et suppléants, de la FSSSCT bénéficient d'une **formation obligatoire** en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail, d'une durée minimale de **5 jours, au cours du premier semestre de leur mandat.**

Il en est de même pour les membres du CST en l'absence de FSSSCT.

Cette formation de 5 jours se compose en 2 modules complémentaires :

Un premier module de 3 jours qui concerne le CST

Un second module de 2 jours qui concerne les membres siégeant au FSSSCT

**Ces formations peuvent être externalisées à un organisme extérieur agréé  
C'est pourquoi l'institut de formation du SAFPT vous propose ses services.**

Si vous êtes intéressé(e) par l'une des formations précitées, merci de nous le faire savoir par mail à l'adresse suivante : M. CAMILIERI Thierry, Président de l'IEF-SAFPT : [ief@safpt.org](mailto:ief@safpt.org) - Tel : 0646437942

En fonction des demandes, un calendrier sera établi précisant les dates et les lieux de ces formations.

## **Agrément de l'IEF – SAFPT** (JO du 25 octobre 2018)

Arrêté du 12 octobre 2018 modifiant l'arrêté du 9 février 1998 fixant la liste des centres et instituts dont les stages ou sessions ouvrent droit au congé pour formation syndicale des agents de la fonction publique territoriale relatif à l'Institut d'études et de formation syndicale du SAFPT, suite à la demande d'agrément validée à la Plénière du CSFPT du 26 septembre 2018

## **INSTITUT D'ETUDES et DE FORMATION SYNDICALE - (I.E.F -SAFPT)**

Siège social : 1041, Avenue de Draguignan - ZI Toulon Est 83130 La Garde

Adresse postale : BP 368 - 83085 Toulon Cedex 9

